

Amreses CCTP bt-1.

**Dotation en bacs totale au 27/10/2017**

SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	LITRAGES	OM	EJM
	80	2	0
	120	27064	30533
	240	13680	7282
	340	36	2722
	360	7552	1644
	500	265	12
	660	4587	2075
	770	461	8
	<b>Nombre total</b>	<b>53 647</b>	<b>44 276</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>12 776 890</b>	<b>8 310 620</b>

### Dotation en bacs par communes au 27/10/2017

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
<b>BURES-SUR-YVETTE</b>	80		
	120	2445	2499
	240	646	506
	340		70
	360	166	61
	500	1	
	660	42	30
	770	6	
	<b>Nombre total</b>	<b>3 306</b>	<b>3 166</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>541 040</b>	<b>486 880</b>

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
<b>CHAMPLAN</b>	80	1	
	120	521	478
	240	204	156
	340		18
	360	33	18
	500		
	660	51	18
	770		
	<b>Nombre total</b>	<b>810</b>	<b>688</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>157 100</b>	<b>119 280</b>

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
<b>CHEVREUSE</b>	80		
	120	1411	1484
	240	475	267
	340		46
	360	116	46
	500	1	1
	660	66	27
	770	3	
	<b>Nombre total</b>	<b>2 072</b>	<b>1 871</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>371 450</b>	<b>292 680</b>

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
GIF-SUR-YVETTE	80		
	120	4269	4476
	240	1528	945
	340	1	256
	360	445	173
	500	11	
	660	629	337
	770	43	
	<b>Nombre total</b>	<b>6 926</b>	<b>6 187</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>1 493 290</b>	<b>1 135 660</b>

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
GOMETZ-LE-CHATEL	80		
	120	682	743
	240	254	151
	340		8
	360	24	9
	500	5	
	660	41	20
	770	4	
	<b>Nombre total</b>	<b>1 010</b>	<b>931</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>184 080</b>	<b>144 560</b>

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
IGNY	80		
	120	2538	2646
	240	606	364
	340		168
	360	335	60
	500	7	1
	660	102	50
	770	16	
	<b>Nombre total</b>	<b>3 604</b>	<b>3 289</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>653 740</b>	<b>517 100</b>

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
LES ULIS	80		
	120	593	582
	240	106	183
	340		580
	360	2308	304
	500	24	
	660	1 011	447
	770	70	
	<b>Nombre total</b>	4 112	2 096
	<b>Litrage total</b>	1 660 640	715 420

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
LONGJUMEAU	80		
	120	2414	2585
	240	1017	702
	340		393
	360	1153	122
	500	111	4
	660	725	405
	770	178	
	<b>Nombre total</b>	5 598	4 211
	<b>Litrage total</b>	1 619 900	925 520

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
ORSAY	80		
	120	2799	3497
	240	2345	895
	340		198
	360	392	175
	500	29	3
	660	352	145
	770	64	
	<b>Nombre total</b>	5 981	4 913
	<b>Litrage total</b>	1 335 900	861 960

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
PALAISEAU	80		
	120	3471	4521
	240	3431	1362
	340	12	673
	360	1759	451
	500	13	2
	660	678	317
	770	6	
	<b>Nombre total</b>	9 370	7 326
	<b>Litrage total</b>	2 335 880	1 470 800

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
SACLAY	80		
	120	914	942
	240	361	324
	340		20
	360	48	21
	500	9	
	660	36	10
	770	10	
	<b>Nombre total</b>	1 378	1 317
	<b>Litrage total</b>	249 560	211 760

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
SAINT-AUBIN	80		
	120	224	32
	240	32	39
	340		3
	360	9	1
	500	15	
	660	11	
	770		
	<b>Nombre total</b>	291	75
	<b>Litrage total</b>	52 560	14 580

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
SAINT-REMY	80		
	120	2290	2402
	240	490	269
	340	1	31
	360	87	31
	500	5	1
	660	91	48
	770	21	
	<b>Nombre total</b>	<b>2 985</b>	<b>2 782</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>502 790</b>	<b>406 680</b>

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
VAUHALLAN	80		
	120	603	653
	240	170	93
	340		
	360	13	7
	500		
	660	10	9
	770	2	
	<b>Nombre total</b>	<b>798</b>	<b>762</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>125 980</b>	<b>109 140</b>

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
VILLEBON-SUR-YVETTE	80		
	120	1449	2003
	240	1334	536
	340		213
	360	577	123
	500	34	
	660	437	102
	770	36	8
	<b>Nombre total</b>	<b>3 867</b>	<b>2 985</b>
	<b>Litrage total</b>	<b>1 034 900</b>	<b>559 180</b>

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
VILLEJUST	80	1	
	120	134	701
	240	645	440
	340	22	21
	360	46	17
	500		
	660	265	88
	770	2	
	<b>Nombre total</b>	1 115	1 267
	<b>Litrage total</b>	371 440	261 060

COMMUNE	LITRAGES	OM	EJM
VILLIERS-LE-BACLE	80		
	120	307	289
	240	36	50
	340		24
	360	41	25
	500		
	660	40	22
	770		
	<b>Nombre total</b>	424	410
	<b>Litrage total</b>	86 640	78 360

## RAL bacs roulants

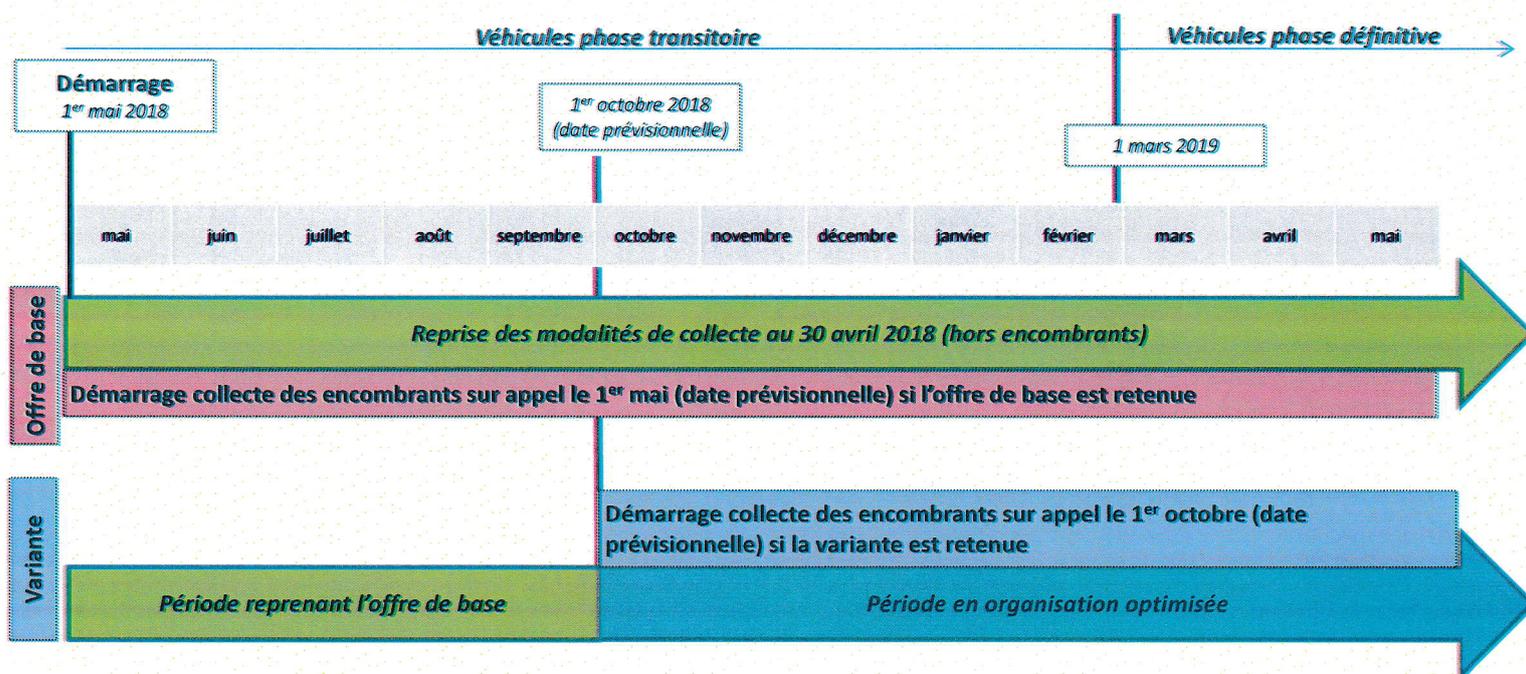
	ORDURES MENAGERES		EMBALLAGES	
	Cuve	Couvercle	Cuve	Couvercle
Particuliers	GP	RV	GP	JZ
Professionnels	GP	GA	GP	OS

JZ	Jaune zinc	RAL 1018
OS	Orangé signalisation	RAL 2009
RV	Rouge vin	RAL 3005
GA	Gris anthracite	RAL 7016
GP	Gris poussière	RAL 7037

**Corbeilles de rue du centre-ville d'Orsay : emplacements et jours de collecte**

N° corb	Adresse		Jours de collecte			
	Localisation (nom de rue)	Précisions	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
1	Route de Monthlery	arrêt de bus devant le magasin Grand Frais	x	x	x	
2		arrêt de bus Ecole de mondetour Face magasin Grand frais)	x	x	x	
3		portail entrée école de mondetour	x	x	x	
4		square école mondetour ( Face dau CTM)	x	x	x	
5		route de monthlery/ rue du verger	x	x	x	
6		arrêt de bus en bas des escaliers des Ulis	x	x	x	
7		viaduc: à coté du point d'apport Volontaire	x	x	x	
8	Croisement Hucherie / Louis scocard	hucherie /louis scocard	x	x	x	
9	Rd Point de la République	arrêt de bus republique	x	x	x	x
10		devant le magasin cetelem	x	x	x	x
11		en haut du,passage du chemin de fer	x	x	x	x
12	Rue Archangé	archangé n°16	x	x	x	
13		rue Archange n) : devant l'agence immobiliare	x	x	x	
14		arrêt de bus	x	x	x	x
15		l'église (2)	x	x	x	x
16	Avenue Foch	arrêt de bus hopital	x	x	x	x
17		entrée sainte suzanne	x	x	x	x
18		parking marché	x	x	x	x
19	Croisement rue Archangé/guy mocquet	ste suzanne / guy moquet	x	x	x	
20	Rue Guy Mocquet	residence pres brulés	x	x	x	
21		residence de l'yvette	x	x	x	
22	rue Charles de gaulle	21 rue Charles de gaulle en bas de la rue - arrêt de bus devant l'opticien	x	x	x	
23	Rue Fond du guichet	croisement ruelle des saules - rue Charles de Gaulle	x	x	x	
24	route Louis Weiss	escalier de la gare du guichet	x	x	x	
25		le long de la gare routiére (6)	x	x	x	
26	Rue de l'Yvette	parking farandole face à la gare routiére (2)	x	x	x	
27		office de tourisme	x	x	x	x
28		parking du marché devant le PAV	x	x	x	x
29		devant l'entrée des impots- apres lePAV	x	x	x	
30		Autour du lac du mail (7)	x	x	x	
31		lac du mail (aire de jeuX )(2)	x	x	x	
32		pont piscine et lac	x	x	x	
33	derriere la piscine	x	x	x		
34	rue Delattre de Tassigny	parking Desjobert	x	x	x	
35	rue Desjobert	arrêt de bus desjobert	x	x	x	
36		apres l'arrêt de bus desjobert	x	x	x	
37		Croisement Desjobert / delattre detassigny	x	x	x	
38	Rue De lattre de Tassigny-	debut du parking piscine	x	x	x	
39		le long de la piscine piscine	x	x	x	
40		entrée piscine	x	x	x	
41	rue Madagascar	Croisement rue delattre- bas des escaliers	x	x	x	
42	Rue Dubreuil	en bas du passage du chemin de fer	x	x	x	
43		devant le laboratoire	x	x	x	
44		devant la maison medicale	x	x	x	
45		arrêt de bus- entre les deux bancs				
46		devant le magasin maif	x	x	x	
47	Gare d'Orsay	entrée parking gare	x	x	x	
48		parking de la gare	x	x	x	
49		arrêt de bus de la gare (3)	x	x	x	
50	rue Flemming	devant le point info jeunesse	x	x	x	
51	Rue Flemming	College Flemming (3)	x	x	x	
52	Parking Kempen	sortie parking kempen	x	x	x	
53		banc parking kempen	x	x	x	
54		entrée parking kempen	x	x	x	
55	rue du lycee	rue du lycée - croisement de la rue Flemming	x	x	x	
56	Rue des Cedres	orsay village Face au Lycee	x	x	x	
57	Rue AlexandreFlemming	croisement avec la rue de rue courtaboef	x	x	x	
58	15 rue de Paris	15 rue de Paris ( banque société générale)	x	x	x	
59	rue de Paris (CV)	debut le magasin franprix	x	x	x	x
60		fin du magasin Franprix	x	x	x	x
61		fin de parking deFranprix	x	x	x	x
62	rue Boursier	parking poste (à cote du parc metre)	x	x	x	x
63		paris / boursier	x	x	x	x
64		rue boursier (Magasin nicolas )	x	x	x	x
65		verrier / boursier	x	x	x	x
66		escalier de la poste (gauche )	x	x	x	x
67	escalier de la poste (droit )	x	x	x	x	
68	rue de Paris (CV)	20 rue de Paris ( credit du nord)	x	x	x	x
69	Ilots des cours	arrêt de bus ilot des cours	x	x	x	
70		ilot des cours (entrée droit ) Ruelle des Cordiers	x	x	x	
71		ilot des cours (entrée gauche ) ruelle des cordiers	x	x	x	
72		ilot des cours (3) dans la galerie	x	x	x	
73	Allee de la Bouveche	face à la Banque HSBC	x	x	x	x
74		square bouveche entrée	x	x	x	x
75		square bouveche	x	x	x	x
76		devant le cinéma	x	x	x	x
77		Devant la salleTati	x	x	x	x
78		rampe de la salle Tati	x	x	x	x

## Calendrier des évènements mai 2018 /mai 2019



**Scénario 1 :** Les fréquences, jours et horaires de collecte des ordures ménagères, emballages/papiers et des déchets verts restent inchangés. La collecte sur appel des encombrants et D3E est étendue sur tout le territoire (hors Longjumeau) au 1<sup>er</sup> mai 2018.

**Scénario 2 :** Les fréquences de collecte des ordures ménagères diminuent sur certains secteurs, conformément à l'annexe 5 du CCTP.

Les jours de collecte des ordures ménagères, emballages/papiers et des déchets verts peuvent être modifiés, sauf pour les communes de Saclay et Vauhallan (la collecte des déchets verts reste le lundi). Le jour de collecte des encombrants peut être modifié pour la commune de Longjumeau.

Les horaires de collecte des emballages/papiers, ainsi que des déchets verts peuvent être modifiés, sauf pour

→ les Ulis : la collecte emballages/papiers doit être réalisée entre 8h30 et 16h30.

→ Vauhallan : la collecte des déchets verts doit être réalisée le matin.

La collecte sur appel des encombrants et D3E est étendue sur tout le territoire (hors Longjumeau) au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Organisation des jours et horaires de collecte en offre de base

	Ornières/Mépillages		Emballages/Papiers		Déchets végétaux		Objets encombrants	
	Covertec (Fréquence) Horaire	Covertec (Fréquence) Horaire	Jaune (Fréquence) Horaire	Jaune (Fréquence) Horaire	Sacs papier-bleu (20 par collecte) (Fréquence) Horaire	Sacs papier-bleu (20 par collecte) (Fréquence) Horaire	Vrac (2 m <sup>3</sup> par foyer et par collecte) (Fréquence) Horaire	Vrac (2 m <sup>3</sup> par foyer et par collecte) (Fréquence) Horaire
<b>BURES SUR YVETTE</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	13h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	B21: lundi, jeudi B22: mardi, samedi B23: mercredi		B31: jeudi B32: vendredi		B52: lundi B53: mardi B54: mercredi		Collecte tous les 15 jours	
<b>CHAMPLAN</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	4h-13h	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	8h-13h	Sur appel	8h-13h
	C11: mardi, vendredi		C11: mercredi		C11: lundi		Collecte tous les 15 jours	
<b>CHEVREUSE</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	8h-13h	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	C11: lundi, jeudi		C11: jeudi		C11: mercredi		Collecte tous les 15 jours	
<b>GIF SUR YVETTE</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	13h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	G11: lundi, vendredi G12: mardi, jeudi G13: mercredi, samedi G14: jeudi, samedi		G11: jeudi G12: vendredi		G12: lundi		Collecte tous les 15 jours	
<b>GOMETTE LE CHATEL</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C1-C2	8h-13h	C1	13h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	G11: mardi, vendredi G12: mercredi, samedi		G11: vendredi		G11: mardi		Collecte tous les 15 jours	
<b>IGNY</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2-C3	8h-13h	C1	13h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	I11: mardi, samedi I12: mercredi, samedi I13: jeudi, samedi		I11: vendredi		I11: mardi I12: mercredi		Collecte tous les 15 jours	
<b>LES ULIS</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2-C3-C4	8h-13h-18h45 18h45-20h40 18h45-20h40	C1	8h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	L11: mardi, vendredi L12: lundi, mercredi L13: mardi, samedi L14: lundi, mercredi, vendredi		L11: vendredi		L11: mercredi		Collecte tous les 15 jours	
<b>LONJUMEAU</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C3	8h-13h	C1	4h-13h	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	L11: mardi, jeudi, samedi L12: lundi, mercredi, vendredi		L11: jeudi		L11: mardi L12: mercredi		L11: 1er jeudi du mois L12: 1er vendredi du mois	
<b>ORRAY</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2-C3-C4	8h-13h	C1	13h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	O11: mardi, jeudi, samedi O12: mercredi, samedi O13: lundi, jeudi O14: mardi, jeudi, samedi, dimanche		O11: jeudi O12: vendredi		O11: mardi O12: mercredi		Collecte tous les 15 jours	
<b>PALAISEAU</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2-C3	8h-13h	C1	8h-13h-PAU 13h45-20h40 13h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	P11: lundi, vendredi P12: mardi, samedi P13: mercredi, samedi P14: lundi, jeudi P15: mardi, jeudi, samedi P16: lundi, mercredi, vendredi		P11: samedi P12: vendredi P13: jeudi		P11: lundi P12: mardi P13: mercredi		Collecte tous les 15 jours	
<b>SACLAY</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	8h-13h	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	8h-13h	Sur appel	8h-13h
	S11: mardi, samedi		S11: jeudi		S11: lundi		Collecte tous les 15 jours	
<b>SAINT AUBIN</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	13h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	S11: mardi, vendredi		S11: jeudi		S11: lundi		Collecte tous les 15 jours	
<b>SAINT REMY LES CHEVREUSE</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	8h-13h	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	S11: lundi, jeudi		S11: jeudi		S11: mardi S12: mercredi		Collecte tous les 15 jours	
<b>VAUHALLAN</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	8h-13h	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	8h-13h	Sur appel	8h-13h
	V11: mardi, samedi		V11: jeudi		V11: lundi		Collecte tous les 15 jours	
<b>VILLEBON SUR YVETTE</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2-C3-C4	8h-13h	C1	8h-13h	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	V11: lundi, jeudi V12: mardi, vendredi V13: mercredi, samedi V14: lundi, jeudi, samedi V15: mardi, mercredi, vendredi, samedi		V11: mercredi		V11: mercredi		Collecte tous les 15 jours	
<b>VILLEBUST</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	13h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	V11: lundi, jeudi V12: mardi, vendredi		V11: vendredi		V11: samedi		Collecte tous les 15 jours	
<b>VILLERS LE BACLE</b>	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire	Fréquence	Horaire
	C2	8h-13h	C1	13h45-20h40	C1 de mercredi au vendredi (05-06 de dimanche à mardi)	13h45-20h40	Sur appel	8h-13h
	V11: mardi, vendredi		V11: jeudi		V11: lundi		Collecte tous les 15 jours	

ATTENTION: Pas de collecte le 1er mai

**TONNAGES SIOM**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères : PAP	50 640,00	49 400,00	49 397,74	47 313,28	45 060,84	44 257,50	43 409,24	43 507,41	43 613,80
Emballages journaux, magazines : PAP	6 421,00	6 408,00	6 586,00	6 870,23	6 972,76	7 163,44	7 335,68	7 618,69	7 995,18
Végétaux : PAP	13 581,00	13 361,00	12 368,00	12 920,45	12 780,94	12 895,04	14 368,37	11 661,77	12 621,72
Encombrants : PAP	6 145,00	5 357,00	4 844,00	4 849,58	4 330,84	4 400,24	4 485,22	4 466,78	3 906,74
Encombrants : sur appel									301,00
DSE : sur appel									11,38

Tonnages annuels par commune	Encombrants	
	2015	2016
Bures-sur-Yvette	294	157
Gif-sur-Yvette	489	488
Gometz-le-Chatel	59	50
igny	310	338
Orsay	364	362
Palaiseau	779	763
Saclay	78	39
St Aubin	23	11
Vauhallan	79	42
<del>Villiers le Bâcle</del>	41	19
Champlan	138	125
Chevreuse	188	159
Longjumeau	528	531
Les Ulis	549	579
<del>St Rémy les Chevreuse</del>	208	265
Villebon-sur-Yvette	269	181
Villejust	71	97
<b>Total</b>	<b>4 467</b>	<b>4 208</b>

collecte sur appel depuis avril 2016

**Tarjetas mandado recibidas 2016**

Filiación	Enero	Febr	Mars	Abr	Ma	Jun	Jul	Ag	Sept	Oct	Nov	Dic	Total 2016
<b>Orléans-Monpazier P&amp;P</b>	3072,52	3518,92	3050,44	3570,73	3704,62	4051,62	3503,95	2990,45	3770,33	3556,23	3590,95	3737,68	43 913,06
<b>Emballages Papier P&amp;P</b>	658,70	580,70	601,34	632,87	588,02	657,16	639,80	480,77	796,68	729,36	675,68	616,74	7 065,16
<b>Chocolats Verts P&amp;P</b>	278,01	253,59	658,90	1050,64	1747,50	1878,89	1385,16	1154,04	1035,39	1071,24	1596,64	462,92	12 031,72
<b>Capets-encombrants P&amp;P Appel</b>	339,58	262,88	317,82	397,89	406,30	334,96	435,54	395,04	395,92	385,50	319,88	225,04	4 201,94

## MARCHES ALIMENTAIRES

VILLE	EMPLACEMENT	JOUR DU MARCHÉ	SPECIFICITES	
			DEBUT	REMARQUE
BURES-SUR-YEVETTE	RUE CHARLES DE GAULLE	MERCREDI	A partir de 14h30	Bacs à collecter et à remiser dans l'enclos – clé fournie
		SAMEDI	A partir de 14h30	
GIF-SUR-YEVETTE	PLACE DU MARCHÉ NEUF	MERCREDI	A partir de 14h30	
		SAMEDI	A partir de 14h30	
	MARCHÉ DU PARC, RUE AMODRU	JEUDI	A partir de 14h30	
		DIMANCHE	Collecte le lendemain matin	
IGNY	PLACE DE L'ÉGLISE	SAMEDI	A partir de 14h30	
	MARCHÉ DE LA FERME, PLACE STALINGRAD	JEUDI	A partir de 14h30	
		DIMANCHE	Collecte le lendemain matin	
LES ULIS	RUE DES MILLEPERTUIS	MARDI	Collecte le lendemain matin	Collecte en bacs et en compacteur. La collecte en compacteur ne concerne pas le présent lot.
		VENDREDI	Collecte le lendemain matin	
		DIMANCHE	Collecte le lendemain matin	
LONGJUMEAU	PLACE BRETTEN	MERCREDI	A partir de 14h	
		SAMEDI		
	MARCHÉ DU QUARTIER SUD, RUE MARYSE BASTIE	VENDREDI	Collecte le lendemain matin	

ORSAY	PLACE DE LA MAIRIE	MARDI	A partir de 14h30	Bacs à collecter dans le local (porte ouverte par le placier)
		VENDREDI	A partir de 14h30	
	MONDETOUR, 47-51 BOULEVARD DE MONDETOUR	JEUDI	Collecte le lendemain matin	
		DIMANCHE	Collecte le lendemain matin	
PALAISEAU	PLACE DE LA VICTOIRE	JEUDI	A partir de 15h00	Collecte en bacs et en compacteur. La collecte en compacteur ne concerne pas le présent lot.
		DIMANCHE	Collecte le lendemain matin	
	QUARTIER CAMILLE CLAUDEL, PLACE DES CAUSEUSES	SAMEDI	A partir de 14h 30	
	LOZERE, RUE ROGER COLLET	MERCREDI	A partir de 14h	
		SAMEDI	A partir de 14h	
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	RUE DITTE	MERCREDI	A partir de 14h 30	
		SAMEDI	A partir de 14h 30	

## Liste des voies étroites des communes du SIOM

### VILLE DE BURES SUR YVETTE

- Allée Aldebaran
- Boulevard Dubreuil (prolongé)
- Chemin de la Coudraye
- Chemin de la Croix de Bures
- Chemin du Royaume (partiel)
- Les Jardins de Bures (2 impasses)
  - Placette de la Farigoule
  - Placette de la Garigue
  - Placette de la Marjolaine
  - Placette de la Sarriette
  - Rue Claude Monet
  - Rue de Frileuse
  - Rue de la Prairie
  - Rue des Coquelicots
  - Rue des Marguerites
- Rue du Bois Michel Pierre
- Rue du Fond Garant
- Rue Isaac Albeniz
- Rue Pal Gauguin
- Villa des Bois

### VILLE DE CHEVREUSE

- Impasse de Trottigny
- Chemin de la Rousterie
- La Cour du Château
- Passage du Prieuré
- Place des Halles
- Place du Marché au Blé
  - Rue Coupe
  - Rue de l'Eglise
  - Rue L. Brière
  - Rue Lalande
  - Rue Savouré
- Ruelle aux Bœufs

## VILLE DE CHAMPLAN

- Chemin du moulin (par le bas)
  - Rue des Tilleuls
  - Rue de Loiserie
- Chemin vers le moulin
  - Rue de la Butte
  - Rue du Trou Mahet
  - Rue Mancelle
- Impasse des Clotais
- Impasse de Versailles

## VILLE DE GIF SUR YVETTE

- Allée de la Dame Alips
- Allée Isabelle de Giffa
- Avenue de la Hacquinière (rue Frileuse)
  - Avenue du Bois des Roches
  - Avenue Lannes
  - Avenue Pascal
- Cantine de l'école du Centre (la Poste)
  - Champtier de la Mare aux Loups
    - Chemin de Bellevue
    - Chemin de la Hulotte
    - Chemin des Avelines
    - Chemin des Buttes
  - Chemin des Fonds Fanettes
  - Chemin des Grands Prés
  - Chemin des Passiflores
  - Chemin des Rougemonts
    - Chemin du Couvent
    - Chemin du Plateau
    - Chemin du Pressoir
    - Clos des Fraisiers
  - Impasse de la Tuilerie
- Impasse du Bas des Roches
  - Impasse du Clos Rose
    - La Fèverie
  - La Petite Coudraie
  - Montée des Chèvres
  - Rue de la Fontaine
  - Rue des Soupirs
  - Rue Jean Breton
- Ruelle C. de s'Echaude
  - Ruelle d'Aigrefoin
  - Sente de l'Épinette
  - Chemin de la Plaine
- Avenue de la Terrasse (salle polyvalente)

## VILLE DE GOMETZ LE CHATEL

- Chemin de la Justice
- Chemin de St Clair à Belleville
  - Rue de la B. Espagnol
  - Rue de la Sablonnière
  - Rue du Ch. Gaillard
  - Rue du Vieux Chemin
  - Rue Gometz Cottage
    - Rue Monconseil
  - Rue Saint Nicolas
  - Rue de l'Eglise

## VILLE D'IGNY

- Avenue de Gommonvilliers
- Chemin du Pont de la Molière
  - Ecole JB Corot
  - Impasse de la Bièvres
  - Impasse du Moulin
  - La Voie Creuse
- La Voie Creuse (deuxième partie)
  - Passage Payet
  - Rue Carnot (prolongée)
  - Rue de la B à Baudet
  - Rue de Playmont
  - Rue du Moulin
  - Rue Guynemer
  - Villa Chintreuil

## VILLE D'ORSAY

- Chemin de Châteaufort
- Rue des Villas Naudes
  - Ruelle des Saules
- Rue du Fond du Guichet
- Rue du Mérisier Noir
- Rue du Bois des Rames
  - Villa de la Boissière
- Rue de la Pacaterie
- Allée des Planches
- Impasse René Paillole

- Avenue de Bures
- Avenue du Grand Mesnil
- Boulevard Dubreuil (prolongé)
- Impasse de la Cyprienne
- Chemin de Courbeville
- Chemin de Château Fort
- Rue de Vaubien (prolongé)
- Sentier de CHâteaufort
- Sentier des Vignes d'Orsay
- Impasse de Verdun
- Le Bas du Chemin du Bois des Rames
  - Rue de l'Espérance
  - L'Orée du Bois
  - Rue du Libernon
  - Allée des Côteaux

## VILLE DE PALAISEAU

- Rue d'Ardenay
- Rue Thomson
- Rue Antoine Badour
  - Rue Belvédère
- Impasse Elysée Reclue
  - Rue du Mont
- Chemin de la Savetière
  - Rue Jeanne d'Arc
- Chemin de la Huinière
  - Rue de Limon
- Ferme de Villebois
- Impasse Cyprien Muret
  - Rue du Fort
- Sentier de la B. de l'Yvette
  - Sentier des Vignes
- Avenue Beau Séjour
  - Rue A. Arnault
  - Rue Gambetta
  - Rue des Marais
- Chemin de E. Montain
  - Rue Amable tatsu
- Rue Alexandre Néreau
  - Rue du Lavoir
  - Rue Michelet
- Rue Pasteur (partie basse)
- Rue de l'Abbé Lambert
  - Ecole Jean Moulin

## VILLE DE LONGJUMEAU

- Allée du Clos Saint-Loup
  - Chemin Latéral
- Chemin de la Chevauchée
  - Clos des Amoureux
  - Impasse Calmette
- Impasse Hélène Boucher
- Résidence Les Blancs Manteaux
  - Rue des Amoureux
  - Rue du Chariot d'Or
    - Rue du Moulin
  - Rue Henri Dunant
  - Rue Léon Robelin
    - Rue Mancelle
- Ruelle de la Haute Montée
  - Sentier des Jardins
  - Square Gabriel Faure
  - Square Henri Duparc
- Square Vincent d'Indy
  - Val d'Or

## VILLE DE SAINT-AUBIN

- Allée des Bois
- Chemin du Fond Guérin
  - Chemin F. Billehou
- Impasse du Fonds Fanets
- Impasse Th. De Grenne
  - Jardin des Merisiers
  - Jardin des Tilleuls
- Rue de la Rigole aux Biches
  - Rue des 4 Pavés
  - Rue Eglantines
  - Rue Traversière
  - Rue du Pré Vert
- Impasse de l'Orée du Bois

## VILLE DE SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

- Allée Bellevue
- Allée des Marronniers
- Allée des Ormes
- Allée des Peupliers
  - Arbousiers
  - Eglantiers
- Impasse de Sargis
- Impasse Lavoisier
- Résidence Arts et Soleil
- Résidence des 3 Clefs
  - Rue des Roches
  - Saint Avoyé
  - Sente de l'Etau
- Résidence du Parc

## VILLE DES ULIS

- Allée Cézanne
- Allée Debussy
- Allée des Châtaigniers
- Allée des Genets
- Allée des Marronniers
- Allée des Mouettes
- Allée des Peupliers
- Allée des Rameaux
- Allée Rossini
- Allée Van Gogh
- Allée Véronèse
- Résidence de Courdimanche
- Rue Chopin
- Rue Courbet
- Rue de la Saône
- Rue Delacroix
- Rue des Causses
- Rue Goya
- Rue Millet
- Rue Raphaël
- Rue Rembrandt
- Allée des Vanneaux
- Allée Ravel
- Allée des Bergeronnettes
- Allée des Rouges Gorges
- Allée des Erables
- Allée du Paradis
- Allée Monet
- Allée Léonard de Vinci
- Allée des Piverts
- Allée des Courlis
- Allée des Tilleuls
- Rue de la Mayenne
- Allée Berlioz
- Allée des Bouvreuils
- Allée des Hêtres
- Allée des Grives
- Allée des Pins
- Allée des Oliviers
- Allée des Acacias
- Allée des Pluviers
- Allée des Geais

## VILLE DE VAUHALLAN

- Chemin de la Sablière
- Place du Général
- Chemin du Bois Maréchal

## VILLE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

- Allée des Sources
- Chemin de la Plante des Roches
  - Chemin de la Plesse
  - Chemin des Foulons
- Chemin du Bois Courtin (bas)
- Chemin du Haut des Paradis
  - Impasse du Clos Laroche
  - Rue de la Haarderie
    - Rue des Gelles
    - Sentier des Parts
- Sentier du Château d'Eau

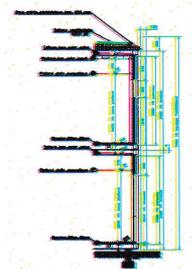
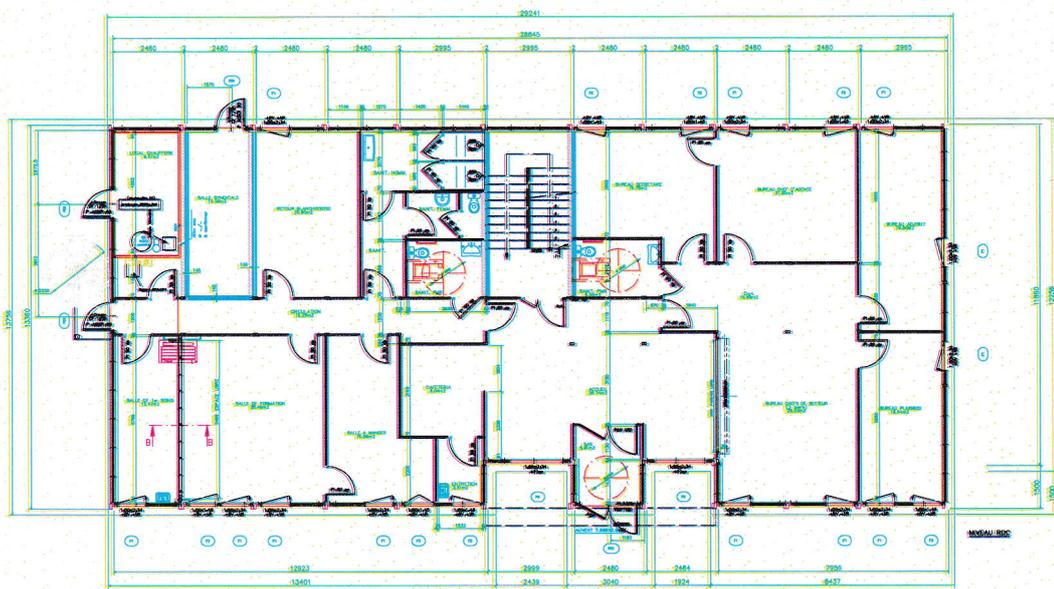
## VILLE DE VILLEJUST

- Allée des Pommiers
- Chemin de la Messe
- Chemin des Bas Villevents
  - Chemin du Clotinet
  - Chemin du Rocher
  - Impasse des Jardins
  - Impasse Grande Rue
  - Place de l'Eglise
- Rue du Bois Courtin

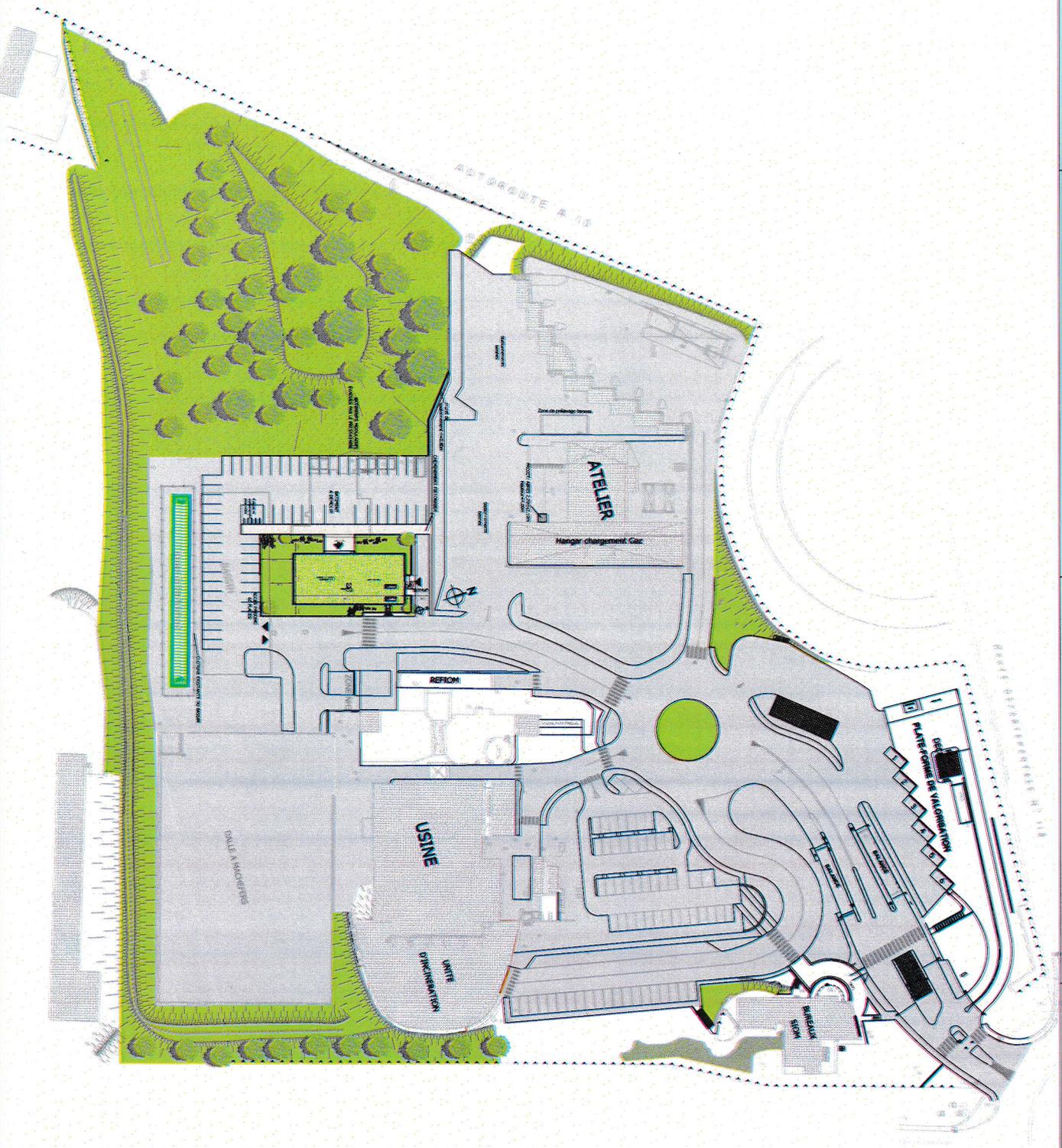
## VILLE DE VILLIERS-LE-BACLE

- Impasse de la Barrerie
- Impasse de la Mare aux Champs
  - Impasse de V. le Cuit
  - Impasse des Anes
  - Impasse des Noyers
- Impasse du Fer à Cheval
- Impasse F de Billehiou
- Rue de la Huchette





SOCIÉTÉ DE LA VALLEE DE CHEVREUSE 31 - MESEANS	
Spécialité: Industrie, R+2 Adresse: 31000 MESEANS Téléphone: 05 62 87 12 12 Site: www.yves-cognaud.fr	SIRET: 420 000 000 000 000 N° de TVA: 207 420 000 000 N° de SIRET: 420 000 000 000 000 N° de TVA: 207 420 000 000
PROJET: ... CLIENT: ... DATE: ...	ARCHITECTE: ... DATE: ... PROJET: ...



date	31.05.10	dessiné	SG	ventilé	ZA	Maître d'ouvrage:	Bureau d'études:
	21.07.10	modifications	SG			SION	Cabinet Starck
						Chemin départemental 118	68 rue Pater
						91140 VILLEJUST	92120 MONTROUGE
							<b>S O M</b>
							<b>Cabinet</b>
							<b>STARCK</b>

**ACPA** architectes ingénieurs

2 rue du radica - 91500 MASSY  
 tél: 01 69 11 07 07 - fax: 01 69 11 01 17  
 email: aac@acpa-architectes.fr

dessiné par SG

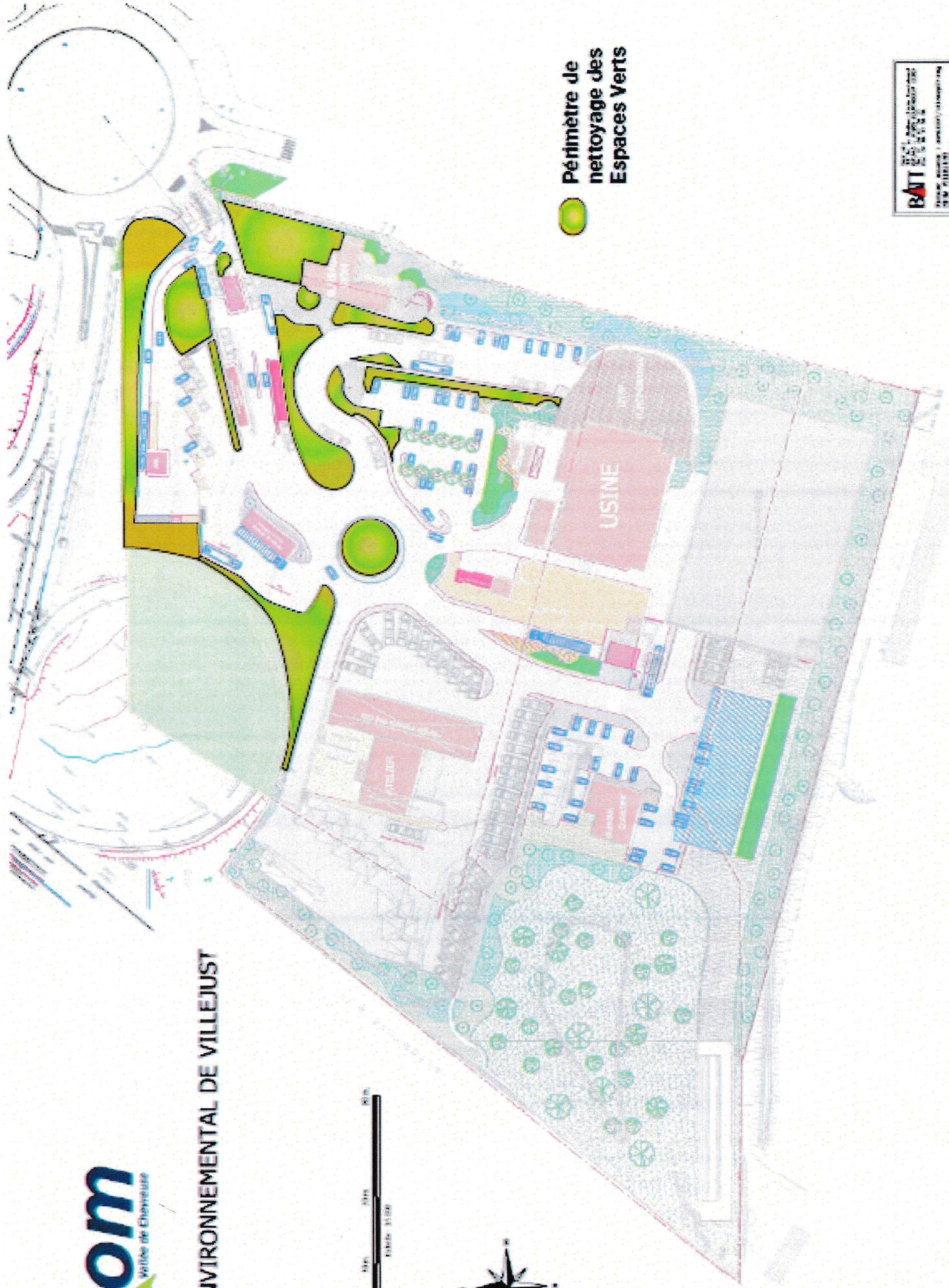
ventilé par ZA

ACPA	REALISATION D'UN BATIMENT MODULAIRE	contait n°
04/10/10	PLAN DU BDC-ETAT PROJET	09 020
04/10/10	PLAN DE MASSE	09 020
04/10/10	Site - Chemin départemental 118	09 020
04/10/10	Site - Chemin départemental 118	09 020
DCE	AI	A

# PARC ENVIRONNEMENTAL DE VILLEJUST



 Périmètre de nettoyage des Espaces Verts



## Préparation d'un lève-conteneurs arrière sans bus CleANopen pour systèmes d'identification TERCOL Ingénierie

### 1. Signaux échangés :

Remarques **préliminaires** :

- Ce paragraphe décrit une prédisposition complète et permet de disposer de certaines fonctionnalités demandées par très peu de clients. En fin de paragraphe sont résumés les signaux nécessaires dans une configuration « standard » sur lève-conteneurs arrière, suffisante dans la plupart des cas.
- Nos systèmes sont compatibles CleANopen ; si vous disposez d'un lève-conteneurs compatible CleANopen, l'interfaçage sera alors réalisé selon ce protocole.

Tous les signaux sont des signaux 0V – 24V, actifs signal haut.

24V : signal actif

0V : signal non actif

Les signaux suivants doivent pouvoir être échangés avec le lève-conteneurs :

Nom	TERCOL	Lève-conteneurs	Remarque
Bac gauche accroché	Entrée	Sortie	Signale un bac accroché sur la partie gauche du lève-conteneurs
Bac droit accroché			Signale un bac accroché sur la partie droite du lève-conteneurs
Bac 4 roues (prise peigne)			Le lève-conteneurs est est mode bac 4 roues. La préhension s'effectue par le peigne.
Bac 4 roues (prise DIN)			le lève-conteneurs est est mode bac 4 roues. La préhension s'effectue par les bras DIN (préhension latérale).
Position stop gauche atteinte			Le LC gauche a atteint ou dépassé la position d'arrêt.
Position stop droite atteinte			Le LC droit a atteint ou dépassé la position d'arrêt.
Position déversement gauche atteinte			Le LC gauche a atteint la position la plus haute.
Position déversement droite atteinte			Le LC droit a atteint la position la plus haute.
Blocage LC gauche	Sortie	Entrée	Bloque le mouvement ascendant du LC gauche tant que le signal reste actif. Le mouvement descendant reste possible.
Blocage LC droit			Bloque le mouvement ascendant du LC droit tant que le signal reste actif. Le mouvement descendant reste possible.

**Remarques :**

**Côtés de lève-conteneurs :**

Le « lève-conteneurs gauche » ou la partie gauche du lève-conteneurs représentent la partie du lève-conteneurs où est accroché le bac gauche, que celle-ci soit une chaise indépendante ou la partie gauche d'une poutre unique ; de même bien entendu pour le côté droit.

**Bac gauche / droit accroché :**

Ces signaux doivent rester actifs pendant toute la durée du cycle. Ils ne doivent pas disparaître pendant le déversement du bac ou lors de secousses données par le LC pour aider au déversement des déchets.

**Bac 4 roues (prise DIN) :**

Ce signal n'est nécessaire que si des bacs 4 roues doivent être collectés en préhension latérale, et que la puce est installée sur la cuve et non dans l'emplacement réservé sous la collerette.

**Position de déversement :**

Ce signal est actif lorsque le lève-conteneurs a atteint la position haute maximale.

Ce signal est optionnel. Il n'est pas nécessaire pour le fonctionnement normal du système et n'est mis en place sur demande spécifique du client.

**Position stop :**

Lorsque ce signal est activé :

- soit une puce a été lue, et la levée correspondante est enregistrée ;
- soit aucune puce n'a été lue, dans ce cas un signal de blocage est activé.

Ce signal, activé lors de la montée du LC, doit rester actif tant que le LC n'a pas dépassé à nouveau cette position dans son mouvement descendant.

Ce signal ne doit être activé qu'une fois le bac verrouillé sur le peigne ! Un blocage du bac avant le verrouillage entraînerait en effet un risque de chute du bac.

Ce signal est optionnel. Lorsqu'il n'est pas disponible, il est simulé en ajoutant une temporisation au signal bac accroché.

**Blocage LC :**

Le mouvement ascendant du lève-conteneurs doit rester interdit tant que ce signal est activé. Le mouvement ascendant doit être impossible aussi bien en mode automatique qu'en mode manuel.

La redescente du bac doit toujours être possible indépendamment de ce signal.

**Installation « standard » sur lève-conteneurs arrière :**

Dans le cas le plus courant, c'est-à-dire en dehors de toute demande spécifique du client, les informations échangées seront les suivantes :

- confirmation bacs gauche et droit (bac accroché) ;
- signal bac 4 roues ;
- blocage chaise gauche / chaise droite.

## **2. Paramètres réglables sur le lève-conteneurs :**

Hauteur de la position d'arrêt gauche

Hauteur de la position d'arrêt droite

(lorsque ces signaux sont disponibles)

## **3. Câblage entre le système d'identification et le lève-conteneurs :**

Un faisceau unique servira à l'échange de signaux tel que défini ci-dessus, ainsi qu'à la fourniture de l'alimentation :

- 24V après contact + masse, consommation < 1A

Nos systèmes s'installent en totalité sur le lève-conteneurs, le faisceau sera donc mis à disposition à l'arrière de la benne.

## **4. Terminal utilisateur :**

Le terminal utilisateur est généralement installé à l'arrière de la benne, il ne nécessite donc pas de préparation particulière.

Dans le cas particulier d'une demande client d'installation du terminal en cabine, un câble sera fourni par TERCOL ingénierie, à passer de l'arrière de la benne jusqu'à la cabine.

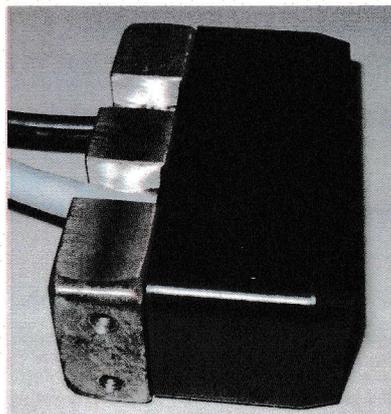
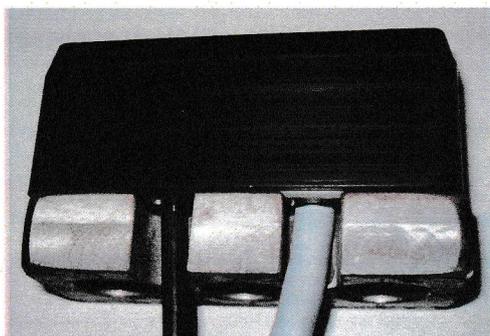
## **5. Passage de câble entre le système d'identification et le lève-conteneurs :**

Le lève-conteneurs devra disposer d'un moyen adapté permettant le passage des câbles d'antenne vers le système d'identification, de type chaîne porte-câbles ou équivalent.

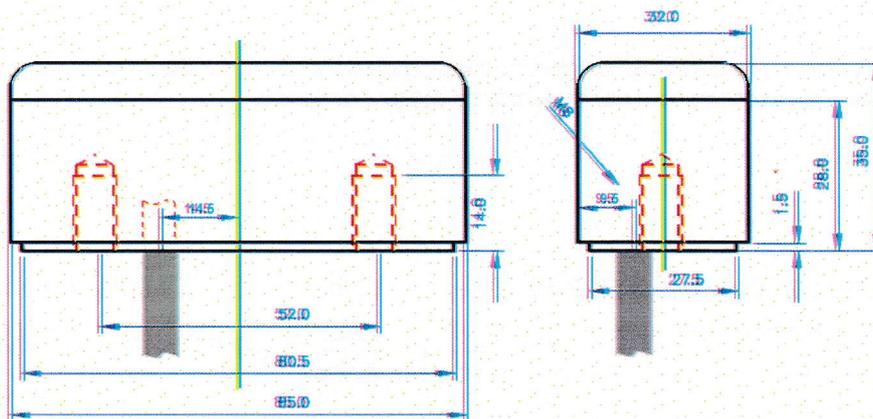
## 6. Préparation mécanique du peigne :

Les peignes doivent être préparés mécaniquement pour recevoir des antennes de peigne TERCOL ingénierie. La plupart des fabricants de lève-conteneurs proposent à cet effet des peignes spécifiquement préparés.

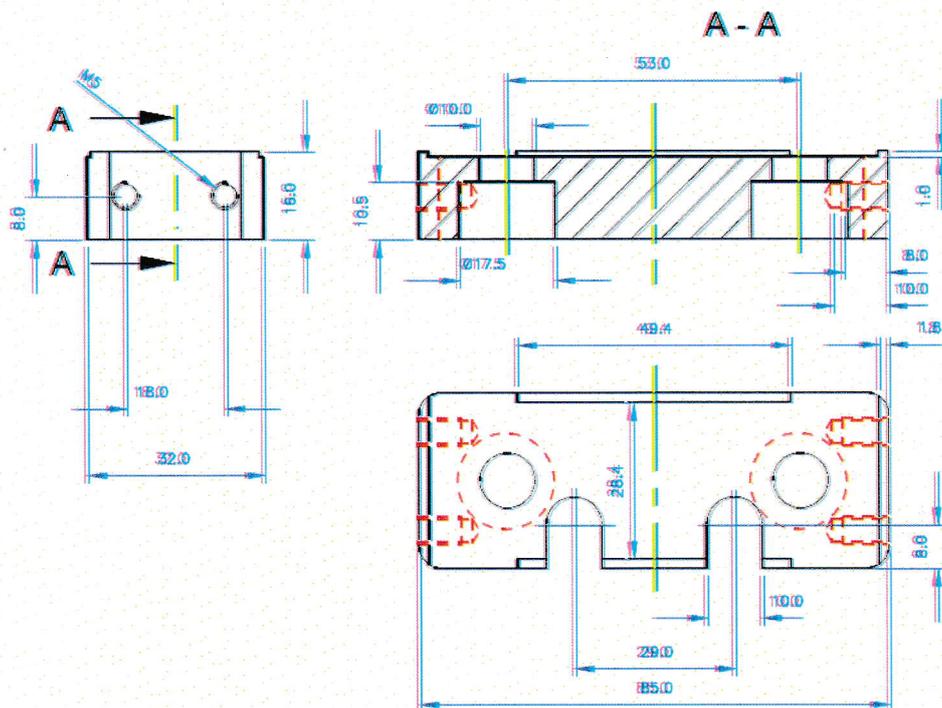
Si cela n'est pas le cas, il est alors nécessaire de couper la dent droite de chaque peigne et d'y souder un support d'antenne. Les supports d'antenne sont disponibles chez TERCOL ingénierie sous la référence CT100154. Ils comprennent également une antenne factice, afin de faciliter les alignements lors du montage.



*Antennes « bi-fréquence » sur leur support  
(les supports sont compatibles avec des antennes simple fréquence)*



*Plan de l'antenne*



Plan du *support d'antenne*

**Remarques sur le montage des supports d'antenne :**

1. Le support d'antenne doit être installé de telle sorte que l'emplacement réservé sous la collerette du bac soit positionné au-dessus de l'antenne ; la norme EN1501-5 décrit le peigne d'identification normalisé. Pour certaines fréquences, il peut être nécessaire d'ajouter une cale sur le côté de l'antenne de manière à positionner le bac correctement.
2. L'accès à la partie inférieure du support est indispensable pour l'insertion et le serrage des vis de fixation des antennes.
3. La surface supérieure de l'antenne doit être alignée avec les autres dents, avec un léger retrait vertical.

ATTENTION : Les dents du peigne étant des pièces pouvant mettre en jeu la sécurité des utilisateurs, les travaux de soudure ne doivent être effectués que par du personnel qualifié.

---

## **Préparation d'un lève-conteneurs arrière équipé de bus CleANopen** **pour systèmes d'identification TERCOL Ingénierie**

### **1. Signaux échangés :**

Les signaux à échanger comprennent des signaux transmis du lève-conteneurs au système d'identification (bac accroché, etc...) et des signaux transmis du système d'identification vers le lève-conteneurs (blocage).

Le protocole CleANopen décrit très précisément ces signaux. Comme c'est un standard, un lève-conteneurs compatible CleANopen peut être directement interconnecté avec nos systèmes.

Vous pouvez vérifier auprès de nos services la compatibilité CleANopen d'un lève-conteneurs avec nos systèmes. Nous pouvons bien entendu également nous interfacer avec des lève-conteneurs non équipés de bus CleANopen.

### **2. Câblage entre le système d'identification et le lève-conteneurs :**

Un faisceau unique servira à l'échange de signaux tel que défini ci-dessus, ainsi qu'à la fourniture de l'alimentation :

- 24V après contact + masse, consommation < 1A
- Nos systèmes s'installent en totalité sur le lève-conteneurs, le faisceau sera donc mis à disposition à l'arrière de la benne.

### **3. Terminal utilisateur :**

Le terminal utilisateur est généralement installé à l'arrière de la benne, il ne nécessite donc pas de préparation particulière.

Dans le cas particulier d'une demande client d'installation du terminal en cabine, un câble sera fourni par TERCOL ingénierie, à passer de l'arrière de la benne jusqu'à la cabine.

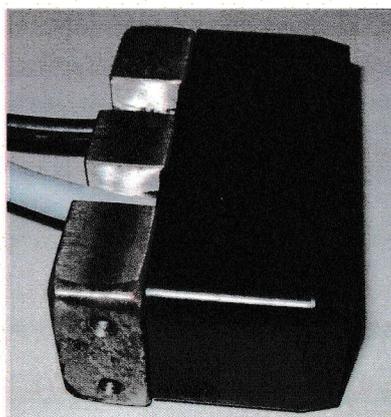
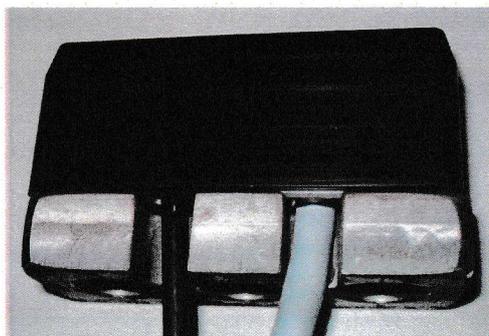
#### 4. Passage de câble entre le système d'identification et le lève-conteneurs :

Le lève-conteneurs devra disposer d'un moyen adapté permettant le passage des câbles d'antenne vers le système d'identification, de type chaîne porte-câbles ou équivalent.

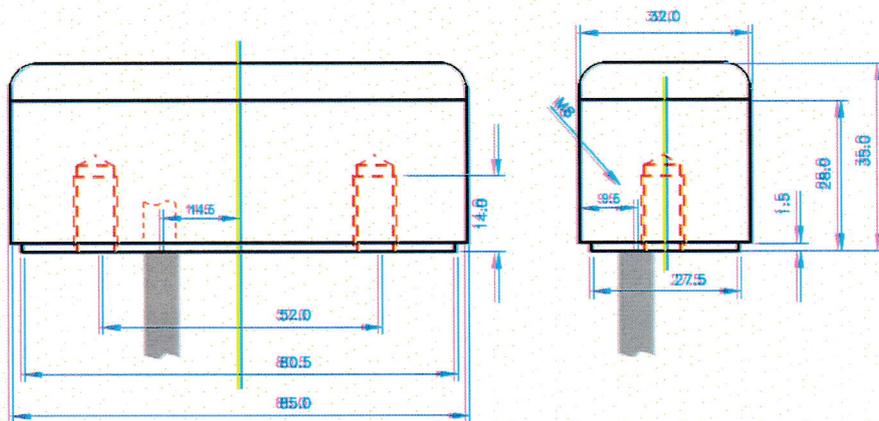
#### 5. Préparation mécanique du peigne :

Les peignes doivent être préparés mécaniquement pour recevoir des antennes de peigne TERCOL ingénierie. La plupart des fabricants de lève-conteneurs proposent à cet effet des peignes spécifiquement préparés.

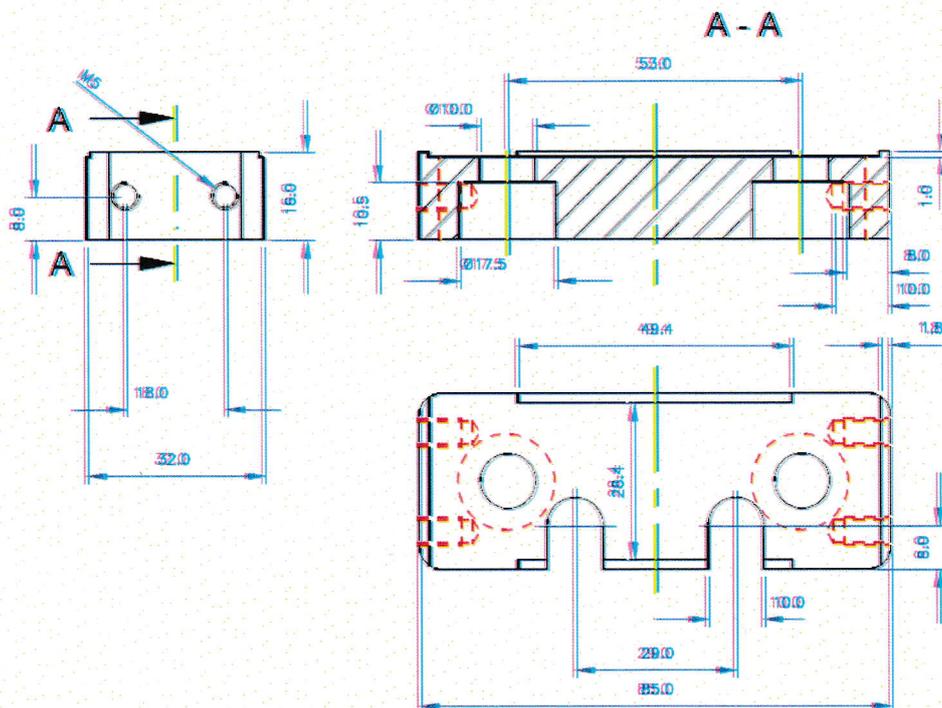
Si cela n'est pas le cas, il est alors nécessaire de couper la dent droite de chaque peigne et d'y souder un support d'antenne. Les supports d'antenne sont disponibles chez TERCOL ingénierie sous la référence CT100154. Ils comprennent également une antenne factice, afin de faciliter les alignements lors du montage.



*Antennes « bi-fréquence » sur leur support  
(les supports sont compatibles avec des antennes simple fréquence)*



Plan de l'antenne



Plan du support d'antenne

Remarques sur le montage des supports d'antenne :

1. Le support d'antenne doit être installé de telle sorte que l'emplacement réservé sous la collerette du bac soit positionné au-dessus de l'antenne ; la norme EN1501-5 décrit le peigne d'identification normalisé. Pour certaines fréquences, il peut être nécessaire d'ajouter une cale sur le côté de l'antenne de manière à positionner le bac correctement.
2. L'accès à la partie inférieure du support est indispensable pour l'insertion et le serrage des vis de fixation des antennes.

3. La surface supérieure de l'antenne doit être alignée avec les autres dents, avec un léger retrait vertical.

ATTENTION : Les dents du peigne étant des pièces pouvant mettre en jeu la sécurité des utilisateurs, les travaux de soudure ne doivent être effectués que par du personnel qualifié.

